



FLASH n° 24

2 mai 2023



www.la-falaise.fr

Fermeture de la mairie



La mairie sera fermée le vendredi 19 mai 2023.

N'hésitez pas à :



- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Adresser vos demandes par courriel à : mairie@la-falaise.fr
- En cas d'urgence, contacter Madame le Maire ou ses Adjointes.

Inscriptions à l'école - Année 2023/2024 (2)



Depuis le 3 mars 2023, vous pouvez inscrire votre enfant à l'école maternelle et élémentaire « Les 3 Tilleuls » de La Falaise.

- ▶ Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire « Fiche d'admissibilité » sera à compléter sur place, qui vous sera remis une fois tamponné de la mairie.
- ▶ Prendre ensuite rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire « Fiche d'admissibilité » rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

La semaine scolaire-type pour 2022/2023 s'établit comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du matin	7h* - 8h30	7h* - 8h30	X	7h* - 8h30	7h* - 8h30
Ecole - Matin	8h30 11h30	8h30 11h30		8h30 11h30	8h30 11h30
Cantine	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30		11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30		13h30 16h30	13h30 16h30
Accueil du soir	16h30 - 19h00	16h30 - 19h00		16h30 - 19h00	16h30 - 19h00



- Vu la fréquentation constatée depuis le 1^{er} septembre 2022, il est probable que l'horaire de début de l'accueil du matin repasse à 7h30 dès la rentrée prochaine.
- Les inscriptions à la cantine et à l'accueil périscolaire auront lieu à partir de juin 2023.

Budget communal 2023 – Hausse de la taxe foncière

En dépit d'une gestion raisonnée et d'un très faible endettement, le conseil municipal de La Falaise a dû se résoudre à augmenter de 3 points le taux de la taxe foncière pour équilibrer le budget communal 2023.



Toutes les communes de France sont confrontées aux mêmes difficultés financières :

- **Augmentation des dépenses** : l'inflation pèse lourdement sur le budget communal et la rémunération des agents communaux a été revalorisée de 3,5 % le 1^{er} juillet 2022 après 5 années de gel.
- **Baisse continue des recettes** : la diminution des dotations opérée par l'Etat depuis 2015 (-70% en 9 ans) et la suppression progressive de la taxe d'habitation ont fortement pénalisé nos ressources financières.

Face à ce constat, le conseil a décidé une hausse de 3 points du taux de la taxe foncière, inchangé depuis 2015, afin de :

- ✓ maintenir le niveau de services publics (cantine et accueil périscolaire, aide au transport collectif des étudiants, aide aux frais d'accueil extrascolaires des écoliers, téléassistance, portage de repas à domicile...).
- ✓ restaurer sa capacité d'investissement fortement diminuée au fil des années, afin de limiter l'appel à l'emprunt, pour la réalisation d'opérations d'aménagement prévues (parc de jeux, mur de clôture du cimetière et stationnement, ...) mais aussi pour l'entretien des bâtiments communaux qui vieillissent.



TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2023

Taxe Foncière sur le Bâti	28,34 %
Taxe Foncière sur le Non-Bâti	83,06 %

Fiche sur les éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2022 pour l'année 2023 - Février 2023 - DGFIP

↳ Le taux moyen communal de la Taxe Foncière sur le Bâti constaté en 2022 s'établit à :

- Au niveau national : 38,28 %
- Au niveau du département des Yvelines : 30,28 €

Alerte à la fraude – Cartes grises



L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel et **UNIQUEMENT** sur ce site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.



Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces demandes. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais « d'assistance en ligne », de « traitement du dossier » ou encore de « tâches administratives automatisées ».

Or, sur le site officiel de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), les démarches sont gratuites.



Etablissement France Services

un accès aux services publics facilité



France Services : une structure d'accès aux services publics de l'Etat et de ses partenaires, proche de chez vous, au sein d'un lieu de vie agréable et convivial.

FRANCE SERVICES EN PRATIQUE, C'EST :

1 Les services publics au cœur de votre ville

Un espace unique pour accomplir vos démarches, à moins de 30 minutes de chez vous

2 Un service public à visage humain

Une équipe pour vous accompagner et répondre à vos besoins, tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées d'Internet.

3 Un niveau de qualité garanti

Une équipe, régulièrement formée par les partenaires qu'ils représentent.

4 Des partenaires nationaux représentés

Les services d'une Agence Postale Communale, Pôle Emploi, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Mutualité Sociale Agricole et la Direction Générale des Finances Publiques.

5 Des partenaires privés représentés

Etablissement France Services

120 rue Nationale
78970 Mézières-sur-Seine
Mail : directionefs@mezieres78.fr
Tél : 01 85 74 17 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du mardi au vendredi : 9h30/12h30 – 14h/18h30
Samedi : 9h/14h

PREMIÈRE MODIFICATION GÉNÉRALE DU PLUi Enquête publique : donnez votre avis sur le dossier

L'enquête publique concernant le projet de première modification générale du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), engagée en 2021 par la Communauté urbaine GPS&O, se tiendra du mercredi 10 mai 2023, à partir de 9h, au jeudi 15 juin 2023, clôturée à 19h. Habitants et acteurs du territoire vont pouvoir prendre connaissance du contenu du dossier et s'exprimer sur les propositions d'évolution du document d'urbanisme qui régit depuis 2020 l'utilisation des sols dans les 73 communes du territoire.

Cette première modification générale a été engagée pour tenir compte de l'évolution de réflexions ou d'études menées sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle intègre aussi les enseignements des trois premières années d'application du PLUi.



→ Dossier et registre papier disponibles au siège de la Communauté urbaine (Aubergenville) et dans les mairies de Conflans-Sainte-Honorine, Juziers, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie et Poissy.

→ Dossier et registre en ligne sur <https://www.registre-numerique.fr/modification-du-plui-gpseo>

→ S'exprimer aussi par mail (modification-du-plui-gpseo@mail.registre-numerique.fr) ou par courrier postal à l'attention de la présidente de la commission d'enquête adressé à la Communauté urbaine - immeuble Autoneum - rue des Chevries 78410 Aubergenville;

construireensemble.gpseo.fr

GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

**DONNEZ VOTRE AVIS SUR
LES ÉVOLUTIONS DU PLUI
INTÉGRÉES AU DOSSIER DE
MODIFICATION GÉNÉRALE N°1.**

Du 10 mai au 15 juin 2023, différents moyens seront disponibles pour permettre à chacun de :

- Prendre connaissance du dossier d'enquête :
 - en ligne, 24h/24 et 7j/7, sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification-du-plui-gpseo> ;
 - en version papier dans l'un des six lieux d'enquête désignés sur le territoire (siège de GPS&O à Aubergenville, mairies de Conflans-Sainte-Honorine, Juziers, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie et Poissy) ;
 - en version numérique sur le poste informatique installé dans l'un des six lieux d'enquête désignés sur le territoire.
- S'exprimer sur le contenu du dossier présenté :
 - en ligne, 24h/24 et 7j/7, sur le registre dématérialisé ouvert sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification-du-plui-gpseo> ;
 - par mail à l'adresse dédiée : modification-du-plui-gpseo@mail.registre-numerique.fr ;
 - dans l'un des registres papier ouverts dans les six lieux d'enquête ;
 - lors d'une des 24 permanences de la commission d'enquête. Les jours et heures de chaque permanence sont précisés dans l'avis d'enquête qui sera affiché en mairie (extérieur), ainsi que sur le site internet dédié ci-dessus ;
 - par courrier postal à l'attention de Madame Brigitte MORVANT, Présidente de la commission d'enquête pour la première modification générale du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Communauté urbaine - immeuble Autoneum - rue des Chevries - 78410 Aubergenville.

Ci-joint la Lettre d'information sur le PLUi (7^{ème} édition).